

Installations électriques d'éclairage extérieur

Inspection – Accompagnement technique – Formation

Accompagner la mise en œuvre de vos projets en toute sécurité

L'éclairage public constitue un moyen privilégié pour mettre en valeur et embellir une ville. Sa qualité passe par sa fiabilité, son adéquation aux besoins et sa maîtrise du coût d'exploitation.

A ces exigences, doit être associée la préoccupation des collectivités de s'assurer de la sécurité des personnes et des biens lors de la réalisation, de la mise en service et pendant toute la durée de l'exploitation de ces matériels.

Eclairage extérieur, illuminations, carrefour à feux, mobilier urbain, etc., toutes ces installations doivent faire l'objet d'une vérification de conformité et d'un maintien en l'état.

Sont concernés :

- Les collectivités locales.
- Les services techniques.

Références réglementaires :

- Décrets 2010-1017 et 2010-1016, relatifs aux obligations des maîtres d'ouvrage et des employeurs.
- Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales.
- Arrêté du 26 décembre 2011.
- Norme NF C 17-200, partie 6-63.



L'offre Apave

Installations électriques d'éclairage extérieur

Apave est à vos côtés tout au long de la durée de vie de vos installations électriques : dès la conception, pour la mise en œuvre et la réception des nouvelles installations, mais également pour la rénovation et le maintien en état de conformité des installations existantes.

Vérifications techniques pour vos projets d'installation électrique :

- Apave peut intervenir au niveau de la conception, en cours de réalisation des travaux ou lors de la réception des installations.

Contrôles réglementaires selon l'arrêté du 26 décembre 2011 et la Norme NF C 17-200 :

- Vérifications des installations d'éclairage public et autres installations électriques situées sur le domaine public.
- Visites avant mise sous tension.
- Visites de sécurité, de conformité et de maintien en état.

Accompagnement technique, mesures et essais :

- Opérations exécutées à la mise en service, dans le cadre de la maintenance ou à la suite d'un incident.
- Recherches et localisations de défauts sur des câbles électriques (réseaux enterrés HT et BT).
- Enregistrements de grandeurs électriques.
- Mesures de niveaux d'éclairage.

Formation professionnelle :

- Maintenance et dépannage des installations électriques extérieures.
- Habilitation électrique.



Autres prestations

- + Vérification consuel avant la mise sous tension des installations.
- + Vérification électrique initiale.
- + Mesure des niveaux d'éclairage sur les voies publiques.
- + Mesure des niveaux d'éclairage dans des enceintes sportives.
- + Relevé photométriques des installations d'éclairage sur les lieux de travail.
- + Le service Mon Rapport En Mobilité afin de visualiser, avec votre smartphone, sur le terrain, les données d'inspection et la conformité de vos installations électriques.



Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000